

**Division des personnels
enseignants du 1^{er} degré**

Coordonnatrice paie

2015-2016 n°043
Affaire suivie par
Nathalie Paquien
Téléphone
04.72.80.68.94
Télécopie
04.72.80.68.12
Courriel
ce.ia69-dpe-paie@
ac-lyon.fr

21, rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Lyon, le 19 janvier 2016

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de l'éducation nationale

RECTIFICATIF

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles publiques
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : organisation des stages de remise à niveau pendant les vacances de printemps 2016

Les élèves de CM1 et de CM2 qui en ont besoin peuvent participer à des stages de remise à niveau pendant les vacances de printemps 2016.

Ces stages se dérouleront sur deux périodes :

- du lundi 11 avril au vendredi 15 avril 2016 ;
- du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2016.

Organisés en petits groupes (**de 3 à 6 élèves**), sur trois heures quotidiennes en français et en mathématiques, les stages sont animés par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires.

Je vous demande de porter cette information auprès de tous les enseignants de l'école et des parents d'élèves afin d'organiser ces stages en concertation avec la municipalité.

Il revient à tous les enseignants en charge des classes de CM1 et CM2 d'identifier les élèves qui gagneront à bénéficier de ce dispositif et de tout mettre en œuvre pour sensibiliser les parents sur sa pertinence. Il vous appartient également, au vu des besoins recensés, de mobiliser les ressources enseignantes nécessaires.

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ; les collèges de secteur seront sollicités si besoin, pour accueillir ce dispositif.

Vous transmettez à **l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription**, avant le **04 février 2016**, les projets d'organisation (fiche ci-jointe). Je vous remercie de diffuser également la fiche de candidature ci-jointe aux enseignants volontaires de votre école pour effectuer un stage dans une autre école, commune ou circonscription. Dans ce cas, la fiche de candidature devra être transmise **avant le 1^{er} février 2016 aux inspecteurs de l'éducation nationale concernés**.

.../...

Dans le cas où vous n'organiseriez pas ces stages, il vous appartient d'indiquer à l'inspecteur de l'éducation nationale le nombre d'enfants susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Par ailleurs, j'écris à l'ensemble des maires pour les informer.

Je vous remercie de cette coopération.



Philippe Couturaud

P.J. : - fiche « Projet d'organisation »
- fiche de candidature